

MÉCÉNAT

ACCOMPAGNEMENT DU MÉCÈNE



Le mécénat, est un soutien désintéressé qui fait participer l'entreprise à une action d'intérêt général. Excellent vecteur de communication, il contribue à la notoriété de l'entreprise. La contribution à des actions de mécénat lui permet de faire connaître ses métiers, de mettre en valeur son savoir-faire et d'apparaître comme une entreprise citoyenne : la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est une notion en devenir. De plus, le mécénat renforce la cohésion interne en favorisant des valeurs communes et en donnant du sens au travail des salariés.

NOTRE CABINET VOUS APPORTE DE PRÉCIEUX CONSEILS ET VOUS ACCOMPAGNE DANS CETTE DÉMARCHE.

NOS RECOMMANDATIONS :

- **Faites confiance à notre expertise** et à notre connaissance de votre entreprise et de son environnement.
- **Profitez** du conseil avisé d'un expert-comptable pour vous accompagner dans cette démarche.



NOS MODALITÉS D'INTERVENTION :

- **Prise en compte** de vos choix sur les actions de mécénat que vous voulez mettre en place.
- **Lettre de mission contractuelle** qui définit notre intervention.
- **Indépendance et éthique assurées**, conformément au Code de déontologie de notre profession.



Vous vous posez les questions suivantes :

- Mon entreprise peut-elle s'engager dans le mécénat ?
- Quels sont les intérêts pour mon entreprise ?
- Quelles sont les différentes formes de mécénat ?
- En quoi le mécénat et le sponsoring se distinguent-ils ?



Notre cabinet vous apporte les réponses suivantes :

- Tout type d'entreprise peut être concerné par la mise en place d'une démarche de mécénat.
- Les versements effectués au titre du mécénat entraînent une réduction d'impôt égale à 60% de leur montant, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Un versement supérieur peut être reporté sur les quatre années suivantes.
- Il existe différentes formes de mécénat : financier, en nature (mise à disposition gratuite de locaux, de biens inscrits sur le registre des immobilisations..) ou de compétences (mise à disposition de personnels).
- Le mécénat est une aide (don), sans contrepartie directe, à une entité d'intérêt général ou reconnue d'utilité publique. Celle-ci peut avoir un objet culturel, environnemental, humanitaire, etc. Le parrainage ou sponsoring s'assimile à une démarche publicitaire qui implique la recherche de retombées économiques.